



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Bernard Roy, directeur général / secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil municipal de Saint-Ludger tiendra une séance ordinaire mardi 8 avril 2025, à 19h30 à la Salle du conseil au 181, rue Principale, Saint-Ludger.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET : Permettre de conserver l'implantation actuelle dérogatoire de la résidence principale, de ses galeries / véranda et de ses bâtiments accessoires.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Lot 3 739 745 de la municipalité de Saint-Ludger.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 14 mars 2025.

BERNARD ROY
Directeur général / secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussignée, Bernard Roy, directeur général / secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ludger, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits suivants :

BUREAU MUNICIPAL / 181, rue Principale

ÉDIFICE MUNICIPAL / 212, rue Lasalle

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT
Ce 14 mars 2025.

BERNARD ROY
Directeur général / secrétaire-trésorier